

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024**

Le Conseil Municipal de ROCHEFORT-EN-TERRE, dûment convoqué le 30/01/2024, s'est réuni en session ordinaire en mairie le **jeudi 8 février 2024**, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Stéphane COMBEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 13

**Présents :** Stéphane COMBEAU – Guy CADORET – Mona GUIOMARD - Jean-Pierre BLANDIN - David MAINCENT – Yannick JOLIVET - Bénédicte LAMBERT – Solenne TRELOHAN – Jean-Luc MIGNON – Christin GALISSON – Serge BUCHET

**Absents et pouvoirs :**

Nicolas BUFFET, absent excusé, qui a donné pouvoir à David MAINCENT

Ludovic BOCQUET, absent excusé, qui a donné pouvoir à Mona GUIOMARD

Adélaïde BIZEUL

**Secrétaire :** Solenne TRELOHAN a été désignée secrétaire de séance.

**N°2024-02-01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023**

M. le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023.

En l'absence d'observation, le **procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.**

**N°2024-02-02 – COMPTES DE GESTION 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

M. le Maire présente les résultats des Comptes de Gestion 2023 établis par le Trésorier des Finances Publiques, identiques aux Comptes Administratifs 2023 de la Commune dont les résultats sont :

**BUDGET COMMERCE (HT) :**Section de **Fonctionnement**

- Dépenses	:	7.629,74 €
- Recettes	:	13.519,86 €
Soit un excédent de	:	5.890,12 €
Excédent reporté	:	32.330,60 €

**Soit un résultat cumulé de 38.220,72 €**

Les dépenses concernent les amortissements et les recettes concernent les loyers

Section **d'Investissement**

- Dépenses	:	13.457,14 €
- Recettes	:	7.629,32 €
Soit un déficit de	:	5.827,82 €
Excédent reporté	:	21.064,93 €

**Soit un résultat cumulé de 15.237,11 €**

Les dépenses concernent les reprises de subvention et les dépenses de maîtrise d'œuvre et diagnostics divers liées à la boulangerie (60%)

**BUDGET ASSAINISSEMENT :**Section de **Fonctionnement**

- Dépenses	:	41.041,59 €
- Recettes	:	104.614,43 €

16/02/24

Soit un excédent de : 63.572,84 €

Excédent reporté de : 216.708,98 €

**Soit un résultat cumulé de 280.281,82 €**

Les dépenses sont essentiellement les amortissements, elles concernent également une partie d'honoraires de l'AMO pour le diagnostic du réseau d'assainissement.

Les recettes sont composées des reprises de subvention, de la redevance d'assainissement et du versement du 1<sup>er</sup> acompte de la subvention de l'Agence de l'Eau pour le diagnostic du réseau d'assainissement et l'AMO liée à ce diagnostic.

#### Section d'Investissement

- Dépenses : 31.583,00 €

- Recettes : 45.075,06 €

Soit un excédent de : 13.492,06 €

Excédent reporté de : 2.929,92 €

**Soit un résultat cumulé de 16.421,98 €**

Dépenses : amortissements

Recettes : amortissements pour la très grande majorité et FCTVA (9 379,81 €)

#### Hors délibération :

Question de Mona Guiomard : où est l'argent de la commune

Réponse de M. le Maire : il est au Trésor Public, c'est une obligation légale, la Commune ne peut placer l'argent. Il précise en outre la nécessité d'avoir un résultat cumulé positif pour avoir un fonds de roulement positif. L'excédent cumulé actuel s'explique par l'absence de réalisation de gros travaux, les dépenses réalisées concernent essentiellement des études préalables aux travaux, des investissements ont également été décalés du fait de la pandémie COVID

#### BUDGET COMMUNE :

##### Section de Fonctionnement

- Dépenses : 817.370,21 €

- Recettes : 1.061.498,50 €

Soit un excédent de : 244.128,29 €

Excédent reporté de : 1.067.171,25 €

**Soit un résultat cumulé de 1.311.299,54 €**

Les dépenses concernent essentiellement, par ordre décroissant : les charges de personnel, les charges à caractère général et autres charges de gestion courante (indemnités des élus & subventions), les amortissements et le remboursement des intérêts de la dette

Les recettes concernent essentiellement, par ordre décroissant : le produit des impôts, les produits des services du domaine et ventes, les dotations, les produits de gestion courante c'est-à-dire essentiellement les loyers. L'excédent de fonctionnement augmente de 12 000 € par rapport à l'excédent 2022 mais il est surtout dû à la redevance de stationnement : en effet, les recettes 2023 ont augmenté de 50 000 € (fréquentation importante mais forte en décembre et hausse des tarifs en 2023). Cependant, le résultat n'augmente que de 12 000 € car parallèlement, les charges et l'inflation ont augmenté et les dotations, baissé (NB : ce sera bientôt le cas de la Taxe d'Habitation qui est encore un revenu fiscal mais deviendra une dotation). De plus, la Commune a une faible base fiscale.

Conclusion : la Commune est de plus en plus dépendante de la redevance de stationnement

#### Hors délibération

Serge Buchet estime inquiétante cette dépendance à une recette propre et met l'accent sur la nécessité d'un « plan B »

Réponse de M. le Maire : l'impôt

Mona Guiomard demande à quoi sert un excédent aussi important

Réponse de M. le Maire : il faut avoir une vision à long terme, avec des investissements importants en terme financier qui s'inscrivent sur le long terme. Mais, il faut composer avec la problématique suivante : les subventions sont toujours incertaines, la collectivité dépose des dossiers mais les demandes d'aides financières ne sont jamais acquises, exception faite du Département, d'où la nécessité d'avoir un excédent dans les finances communales puisqu'il permettra de financer partiellement les opérations d'investissements.

16/02/24

Suivent des échanges sur l'impôt, dont la caractéristique est la faible marge de manœuvre de la collectivité en matière d'impôts locaux suite à la disparition de la Taxe d'Habitation. Ainsi, il est impossible d'augmenter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sans augmenter la taxe foncière, sauf à être en zone tendue. Mais l'injustice tient plus à la valeur locative

David Maincent donne aussi un autre exemple de fiscalité locale : la taxe sur les enseignes, certaines communes l'ont mise en place, pas Rochefort-en-Terre.

En résumé, les ressources de la commune sont : 1- les impôts – 2-la redevance de stationnement\* - 3-les droits de place/droits d'occupation du domaine public.

\*Concernant la redevance de stationnement, la moitié de la redevance provient du parking de la place St Michel, ensuite, du parking des camping-cars.

Mona Guiomard : il faut faire attention avec la question de la fiscalité car les habitants ont aussi des désagréments dus au tourisme

David Maincent : il est préférable de privilégier la redevance de stationnement

#### Section d'Investissement

- Dépenses	:	315.960,52 €
- Recettes	:	271.858,09 €
Soit un déficit de	:	44.102,43 €
Excédent reporté de	:	520.608,72 €
<b>Soit un résultat cumulé de 476.506,29 €</b>		

Dépenses : travaux : à l'église, rampe d'accessibilité mairie, électricité au château, rue Porte Cadre  
Remboursement de la dette – subventions accordées aux particuliers pour travaux en ZPPAUP –  
Honoraires pour requalification des entrées de ville et boulangerie/logements  
Acquisitions de matériel – signalétique – alarme du château – mobilier pour école – livres pour école & bibliothèque

Recettes : subventions – FCTVA et taxe d'aménagement –Amortissements

**Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, par chapitre, les Comptes de Gestion 2023 du budget principal et des budgets annexes Assainissement et Commerce.**

---

### **N°2024-02-03 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, élection d'un Président de séance : Guy CADORET

Il présente les résultats des Comptes Administratifs 2023 de la Commune, identiques aux Comptes de Gestion 2023 établis par le Trésorier des Finances Publiques dont les résultats sont :

#### **BUDGET COMMERCE (HT) :**

##### Section de **Fonctionnement**

- Dépenses	:	7.629,74 €
- Recettes	:	13.519,86 €
Soit un excédent de	:	5.890,12 €
Excédent reporté	:	32.330,60 €
<b>Soit un résultat cumulé de 38.220,72 €</b>		

##### Section d'Investissement

- Dépenses	:	13.457,14 €
- Recettes	:	7.629,32 €
Soit un déficit de	:	5.827,82 €
Excédent reporté	:	21.064,93 €
<b>Soit un résultat cumulé de 15.237,11 €</b>		

16/02/24

**BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Section de **Fonctionnement**

- Dépenses	:	41.041,59 €
- Recettes	:	104.614,43 €
Soit un excédent de	:	63.572,84 €
Excédent reporté de	:	216.708,98 €
<b>Soit un résultat cumulé de 280.281,82 €</b>		

Section d'**Investissement**

- Dépenses	:	31.583,00 €
- Recettes	:	45.075,06 €
Soit un excédent de	:	13.492,06 €
Excédent reporté de	:	2.929,92 €
<b>Soit un résultat cumulé de 16.421,98 €</b>		

**BUDGET COMMUNE :**

Section de **Fonctionnement**

- Dépenses	:	817.370,21 €
- Recettes	:	1.061.498,50 €
Soit un excédent de	:	244.128,29 €
Excédent reporté de	:	1.067.171,25 €
<b>Soit un résultat cumulé de 1.311.299,54 €</b>		

Section d'**Investissement**

- Dépenses	:	315.960,52 €
- Recettes	:	271.858,09 €
Soit un déficit de	:	44.102,43 €
Excédent reporté de	:	520.608,72 €
<b>Soit un résultat cumulé de 476.506,29 €</b>		

Avant de soumettre au vote les Comptes Administratifs 2023, M. le Maire sort de la salle

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal adopte à l'unanimité, par chapitre, les Comptes Administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes Assainissement et Commerce.**

---

**N°2024-02-04 – AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Compte tenu des résultats 2023, M. le Maire propose de les affecter comme suit :

**BUDGET COMMERCE (HT) :**

- Article 001 Excédent d'Investissement reporté	:	15.237,11 €
- Article 002 Excédent de Fonctionnement reporté	:	38.220,72 €

**BUDGET ASSAINISSEMENT :**

- Article 001 Excédent d'Investissement reporté	:	16.421,98 €
- Article 002 Excédent de Fonctionnement reporté	:	280.281,82 €

**BUDGET COMMUNE :**

- Article 001 Excédent d'Investissement reporté	:	476.506,29 €
- Restes à réaliser 2023 :		
Dépenses	:	716.611 €
Recettes	:	1.043.442 €
- Article 002 Excédent de Fonctionnement reporté	:	1.311.299,54 €

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2023 telle que détaillée ci-dessus pour le budget principal et les budgets annexes Assainissement et Commerce.**

## **N°2024-02-05 – PROJET DE BOULANGERIE & LOGEMENTS 9 PLACE DES HALLES**

M. le Maire informe les membres que le but est de se positionner sur le projet de création d'une boulangerie compte tenu des derniers éléments. Il donne la parole à David Maincent, Adjoint délégué aux affaires économiques.

Il précise que la recherche de boulanger demeure infructueuse : aucun porteur de projet ne s'est présenté. En outre, l'étude de marché réalisée par la Chambre des Métiers démontre que les trois premières années d'exercice seront déficitaires. La seule option pour être excédentaire est la mise en place d'un dépôt de pain or, ce n'est pas le projet.

Il faut désormais admettre que le modèle de la boulangerie tenue par un couple est fini, le rapport temps de travail/taux horaire n'est pas suffisant et donc, peu motivant. D'ailleurs, plus généralement, beaucoup de boulangeries en vente ne trouvent pas preneurs, excepté en ville.

Face à cette situation, le constat est amer mais la solution est introuvable.

Concernant l'ouverture récente d'une boulangerie dans des locaux municipaux à Lauzach, c'est le porteur de projet qui en a fait la demande car à la base, ce n'est pas un projet communal.

Du point de vue financier, M. le Maire informe les membres des estimations selon que le projet de boulangerie soit maintenu ou pas : surcoût de 250 000 € pour la création d'une boulangerie (plancher à renforcer pour supporter le poids du four, accessibilité), sans aucune certitude de trouver un boulanger et sans aucune certitude que l'activité fonctionne. Par conséquent, son avis est d'arrêter le projet de création de boulangerie mais de maintenir le projet des logements : création de deux logements dans l'actuel, un T4 au 1<sup>er</sup> étage et un T3 au 2<sup>ème</sup> étage. Pour le rez-de-chaussée, il convient de rénover l'ensemble mais sans contrainte liée à une activité précise.

S'ensuivent des échanges entre membres sur l'affectation du rez-de-chaussée de l'immeuble :

Serge Buchet propose d'en faire un lieu culturel, une bibliothèque

Yannick Jolivet fait remarquer que contrairement à une salle d'exposition, la bibliothèque ne remplira pas les critères de rentabilité

Mona Guiomard : privilégier un service public aux activités commerciales

David Maincent rappelle qu'il y a aussi le projet de rénovation/agrandissement de la salle polyvalente.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réorienter le projet d'aménagement du bâtiment communal sis 9 places des Halles en abandonnant la création d'une boulangerie, pour les raisons invoquées précédemment.**

Une information sera faite dans ce sens auprès des habitants.

---

## **N°2024-02-06 – REFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT PLACE ST MICHEL**

Fin 2023, chacun a pu constater l'écroulement partiel du mur de soutènement place St Michel, côté rue du Souvenir. Un devis a été sollicité auprès de Questembert Communauté pour la réfection de ce dernier, devis qui s'élève à 10.536 € TTC, hormis les palis qui seront fournis par la commune

M. le Maire demande l'autorisation d'engager ces travaux et de signer le devis avec Questembert Communauté

Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité.

---

## **N°2024-02-07 – CARREFOUR DE LA CROIX AUX MOINES**

### **A) Mise en souterrain des réseaux/nouvelles estimations et convention avec Morbihan Energies**

M. le Maire rappelle les estimations pour la mise en souterrain des réseaux :

- **Carrefour de la Croix aux Moines** : estimation du 22/03/2023 validée par le Conseil Municipal en séance du 09/06/2023

16/02/24

Coût total des travaux	: 124.617 € TTC
Coût à la charge de la Commune	: 79.086 € TTC
Subvention de Morbihan Energies	: 10.862 € pour l'éclairage public
Net pour la Commune	: 68.224 € TTC

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces travaux et autorise M. le Maire à signer les conventions correspondant aux travaux d'effacement de réseaux électriques, d'éclairage public et téléphoniques avec Morbihan Energies.**

Concernant le choix du matériel d'éclairage public, le modèle de candélabre « 4 faces » sur mat droit est retenu.

➤ **Rue de Graslin**

La nouvelle estimation concerne la rue de Graslin

**Estimation initiale :**

Coût total des travaux	: 301 625 € TTC
• Electricité	: 189 722 dont 54 285 € à la charge de la Commune
• Eclairage public	: 69 120 € TTC
• Télécom	: 42 783 € TTC
Coût à la charge de la Commune	: 166 188 € TTC
Subvention de Morbihan Energies	: 17 280 €
<b>Net pour la Commune</b>	<b>: 148 908 € TTC</b>

**Dernière estimation au 09/01/2024 :**

-Electricité	: 38 465 € à la charge de la Commune
-Eclairage public	: 87 474 € TTC déduction faite de la subvention de Morbihan Energies de 19 926 €
-Téléphone	: 37 680 € TTC

**Soit un total à la charge de la Commune de 163 619 € TTC**

Il faudra en outre rajouter l'enfouissement du réseau télévisé, dont le devis a été demandé

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces travaux et autorise M. le Maire à signer les conventions correspondant aux travaux d'effacement de réseaux électriques, d'éclairage public et téléphoniques avec Morbihan Energies.**

Concernant le choix du matériel d'éclairage public, le modèle de candélabre retenu est identique au candélabre installé au n°16 rue du Château avec potence sur le mat.

## **B) Demande d'autorisation de lancer les consultations pour les travaux de voirie**

M. le Maire rappelle la présentation du projet d'aménagement du carrefour de la Croix aux Moines et de la rue de Graslin/St Roch le 05/02/2024, préalablement au dépôt du permis d'aménager, par le maitre d'œuvre, en présence de l'A.B.F. Cette réunion a permis d'apporter des modifications substantielles au projet, dès lors qu'elles seront prises en compte par le maitre d'œuvre, le nouveau projet sera transmis aux membres.

En tout état de cause, **le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à lancer les consultations pour les marchés de travaux dès lors que le projet de requalification des entrées de ville relatif au carrefour de la Croix aux Moines et à la rue de Graslin/St Roch aura été validé.**

---

**N°2024-02-08 – DEMANDE DE DETR/DSIL 2024 POUR TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES ENTREES DE VILLE ET CREATION DE CONNEXIONS DOUCES RUE DE GRASLIN/ST ROCH : PLAN DE FINANCEMENT**

Vu la dernière estimation des travaux par le maitre d'œuvre,  
Vu les subventions obtenues en 2023,

16/02/24

M. le Maire informe les membres qu'un dossier DETR et DSIL 2024 a été déposé auprès de la Préfecture (la date limite de dépôt étant le 31/01/2024) pour les travaux de requalification de la rue de Graslins/St Roch avec création de connexions douces, hormis les dépenses d'effacement de réseaux.

Le plan de financement, à joindre à la demande, doit être arrêté par le Conseil Municipal.

Aussi, sur proposition de M. le Maire, **le Conseil Municipal arrête à l'unanimité le plan de financement suivant :**

**Dépenses :**

• Maitrise d'œuvre	:	50 514 € HT
• Etudes complémentaires	:	1 420 € HT
• Mission SPS	:	<u>2 000 € HT</u>
Sous-total	:	53 934 € HT
• Voirie	:	623 927 € HT
• Mobilités douces	:	<u>435 063 € HT</u>
Non compris la mise en souterrain des réseaux chiffrée à 166 553 € HT		
Sous-total	:	<u>1 058 991 € HT</u>
<b>Coût total prévisionnel</b>	:	<b>1 112 925 € HT</b>

**Recettes :**

• DETR 2024	:	150 000 €
• DSIL 2024	:	150 000 €
• Conseil Régional	:	45 000 €
• Conseil Départemental	:	267 481 €
• Autofinancement	:	<u>500 444 €</u>
<b>Total</b>	:	<b>1 112 925 €</b>

En outre, il charge M. le Maire de solliciter des subventions -complémentaires auprès du Département- et auprès de la Région.

---

**N°2024-02-09 – CENTRE DE GESTION DE LA FPT/CONVENTION 2024-2027 PRESTATION PAYES**

M. le Maire rappelle aux membres que la préparation des payes du personnel communal et des indemnités des élus a été confiée depuis plusieurs années au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Il propose de renouveler la convention avec le Centre de Gestion pour la période 2024-2027.

Détail de la prestation précisée dans la convention :

Le centre de gestion s'engage à effectuer pour le compte de la collectivité les opérations suivantes :

- 1) Prise en considération des éléments relatifs à la rémunération du personnel et aux indemnités de fonction des élus locaux. Les éléments fixes et variables sont régulièrement transmis au centre de gestion par la collectivité au moyen de fiches navettes dûment renseignées par cette dernière.
- 2) Calcul de la paye du personnel, des indemnités de fonction des élus locaux et des charges salariales et patronales, et vérification des bulletins de paie.
- 3) Mise à disposition des documents paie de la collectivité et des fichiers sur l'Extranet du centre de gestion :
  - Bulletin global, bulletins individuels, journaux de paie, fiches navettes
  - Fichier de virement HOPAYRA SEPA, fichier de dématérialisation des bulletins de paie et fichier d'interface comptable.
- 4) Réalisation de la déclaration sociale nominative (DSN) et dépôt du fichier sur Net-entreprises.
- 5) Aide à la résolution des anomalies.

16/02/24

Ce service est payant : 7,60 € par bulletin au 01/01/2024

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la convention « prestations payes » 2024-2027 avec le Centre de Gestion de la FPT du Morbihan et autorise à M. le Maire à la signer.**

---

### **N°202-02-10 – DEVIS SIGNES EN VERTU DES DELEGATIONS**

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, M. le Maire informe les membres du devis qu'il a signé en vertu des délégations, c'est-à-dire :

-Devis de CHARIER pour diagnostic HAP et amiante dans les rues du Vieux Bourg, la Croix aux Moines, Graslin/St Roch, pour un montant de 4.402,50 €TTC, diagnostic demandé par le maître d'œuvre.

---

### **N°2024-02-11 – QUESTIONS DIVERSES**

-Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 21/03/2024

-Elections européennes : dimanche 9 juin 2024

-Christine Galisson demande la date de réalisation des travaux de voirie près du domaine St Roch : selon Guy Cadoret, ils le seront probablement courant 1<sup>er</sup> semestre 2024 mais ils seront précédés des travaux de voirie chemin de Boguais

-Pour répondre à la demande de David Maincent, les devis de restauration ou de remplacement de l'escalier intérieur du bâtiment 7 place du Puits ont été remis en mairie.

---

La séance est levée à 21h30

Le Maire  
Stéphane COMBEAU

La Secrétaire de séance,  
Solenne TRELOHAN

